



communiqué

Date **Le 2 septembre 1994**
Pour publication

N° 167

ANDRÉ OUELLET SIGNE L'ACCORD ÉTABLISSANT À MONTRÉAL LE SIÈGE DE LA COMMISSION NORD- AMÉRICAINNE DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a signé aujourd'hui, à Montréal, l'«accord de siège» entre le gouvernement du Canada et la Commission nord-américaine de coopération environnementale qui établit le secrétariat de la Commission à Montréal.

«Montréal mérite véritablement sa réputation de ville internationale. Le fait qu'elle ait été choisie comme siège de la Commission prouve une fois de plus que ses installations de calibre mondial sont connues et respectées non seulement au Canada, mais dans le monde entier», a dit M. Ouellet.

Cette commission est un organisme international constitué en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont signé l'an dernier. La Commission comprend un Conseil au niveau des ministres, un Secrétariat central et un Comité consultatif public mixte.

L'«accord de siège» constitue le fondement juridique de la Commission environnementale, qui devient une entité reconnue par la loi canadienne.

L'accord a aussi été signé par le directeur exécutif du secrétariat, M. Victor Lichtinger, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Montréal. Le secrétariat, qui sera doté d'un personnel à plein temps d'une trentaine de personnes provenant des trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain, exécutera les travaux de la Commission.